

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Alexcia COULY pouvoir à Mme Laurence MARTEL
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL7

AFFAIRES CIVILES

Société Publique Locale "Le Service Funéraire" – Rapport annuel du délégataire 2025

RAPPORTEURE : MME MURIEL ROBIC

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion déléguée du service extérieur des pompes funèbres de la Société Publique Locale (SPL) "Le Service Funéraire" et conformément à l'article 29 du contrat de délégation, le délégataire présente un rapport annuel exposant le bilan de la gestion déléguée.

L'exercice 2025 constitue une étape importante dans l'organisation du service, avec l'entrée en vigueur, le 3 novembre 2025, du nouveau contrat de concession du service extérieur des pompes funèbres.

Il ressort du rapport d'activité 2025 quelques éléments marquants pour l'agence funéraire de Bron :

- un chiffre d'affaires de 166 165 € dégagant un résultat avant imputation des frais de logistique et de structure de 16 239 €. Après imputation de ces frais, l'agence dégage un résultat net déficitaire de - 74 769 €. Ces résultats en baisse par rapport à l'année 2024 traduisent un équilibre d'exploitation fragile,
- la réalisation de travaux d'aménagement pour un montant de 6 586 €, témoignant de la volonté de maintenir la qualité d'accueil et de service au sein de l'agence,
- 57 dossiers sont rattachés à la commune de Bron (nouveau mode de répartition des dossiers entre les agences au titre du nouveau contrat), répartis selon les critères suivants :
 - 28 dossiers au titre du domicile du pouvoir ;
 - 23 dossiers au titre du lieu du décès ;
 - 1 dossier au titre du domicile du défunt ;
 - 5 dossiers au titre du lieu d'inhumation,
- 9 dossiers concernant des personnes dépourvues de ressources ou isolées ont été confiés au délégataire par la Ville.

Concernant la qualité de service, dans le cadre de la démarche AFNOR NF 407, l'enquête satisfaction 2025 effectuée auprès des usagers fait ressortir une note de recommandation de 9,3 /10 pour un taux de satisfaction global de 95,2 %.

Ce rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux qui en a pris acte lors de sa séance du 23 septembre 2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire ci-annexé, relatif à la délégation du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026